



OiRA Agriculture

www.votreanalysedesrisques.be



emploi.belgique.be



Qu'est-ce que OIRA?



- OiRA = Online interactive Risk Assessment
- OIRA est un outil en ligne développé par EU-OSHA pour aider les PME dans l'analyse des risques, à formuler des mesures de prévention et à faire un plan d'action et d'autres rapports
- Fait par et pour le secteur!
- Gratuit, convivial, un maximum dans la langue de l'utilisateur
- Confidentiel
- Intuitif: en cliquant, l'utilisateur passe par le processus de l'identification et de l'évaluation des risques jusqu'à la formulation de mesures de prévention.
- OiRA génère automatiquement des rapports et un plan d'action



Pourquoi OiRA?



•Les petites et très petites entreprises ne développent pas/développent insuffisamment l'analyse des risques avec des mesures de prévention.

•Souvent, les connaissances de la législation et du processus d'analyse des risques sont insuffisantes.

•Pourtant, cela est obligatoire à partir d'un seul travailleur

•La prévention est bénéfique pour les travailleurs, l'entreprise et la société.





- L'agriculture est une belle profession qui fournit notre nourriture quotidienne, ce qui en fait un secteur économique important pour notre pays. Mais cette profession comporte aussi de nombreux risques. Pour les identifier et prendre les bonnes mesures de prévention, OiRA Agriculture est à vos côtés.



11/////

Quelques points d'attention importantes

- Accidents du travail
- Bâtiments et abords
- Engins agricoles
- Exposition à des produits chimiques dangereux
- Travail à l'extérieur
- Travaux sur les champs
- Travailler avec des animaux





Atouts et points forts



- Facile d'utilisation: l'utilisateur est guidé à travers le système
- Flexible: réalisation en fonction des besoins et du temps disponible
- Adaptable: mises à jour, stocker des informations spécifiques
- Rapide: génère automatiquement les documents
- Fonction d'apprentissage et de sensibilisation
- Gratuit



Les avantages pour les employeurs

- 1. Une protection accrue de vos collaborateurs et de vous-même contre les accidents et les maladies professionnelles. À court et à long terme.
- 2. Une diminution des absences qui se traduit par une productivité augmentée, un meilleur respect des délais et une baisse des primes d'assurances. Bref : une entreprise aux finances plus saines.
- 3. Une implication positive et constructive de vos collaborateurs dans l'analyse des risques et dans les actions qui en découlent. Vous vous bâtissez ainsi une solide réputation en tant qu'employeur et en tant qu'entreprise, tout en augmentant le sentiment de collégialité.



Les avantages pour les employeurs

- 4. Un accident n'a pas pu être empêché ? Vous évitez les frais supplémentaires, tels qu'amendes et dommages-intérêts, et vous disposez d'un dossier plus solide face à l'assurance.
- 5. Vous êtes toujours préparé à la visite des inspecteurs du Contrôle du bien-être au travail.
- 6. Vous parlez le même langage que votre conseiller en prévention externe. En outre, vous exploitez au maximum votre affiliation obligatoire auprès d'un service externe de prévention.



111111

Nouvelles fonctionnalités automne 2023

- la possibilité de partager des projets d'analyse des risques avec plusieurs utilisateurs (par exemple au sein d'une même organisation):
 - les utilisateurs peuvent participer à l'analyse des risques en ligne
 - la possibilité d'ajouter des commentaires
- la possibilité de s'abonner à la lettre d'information d'OiRA au niveau du secteur, de l'outil, du pays et de l'Europe;
- la fonction de validation: il est possible d'inviter le service externe à commenter ce qui a été préparé, en verrouillant l'outil après validation.

Article sur BeSWIC: OIRA en Belgique: découvrez les nouvelles fonctionnalités



OiRA, votre outil en ligne gratuit 🖂 Oira pour l'analyse des risques Rendez-vous sur votreanalysedesrisques.be





SERVICE PUBLIC FEDERAL Emploi, Travail et Concertation sociale Partagez votre analyse des risques dans votre entreprise ou dans votre organisation sectorielle

Il est possible d'inviter d'autres personnes comme "membre" à commenter votre analyse des risques ou à y apporter des améliorations.

Il peut s'agir de personnes de votre entreprise ou d'une organisation sectorielle.

Pour inviter des personnes à participer à l'analyse des risques, il faut d'abord les ajouter à l'organisation, puis les inviter par e-mail à participer et à partager leurs commentaires.

Suivez les étapes décrites dans les slides suivantes 🛌

Ξ

1. Cliquez sur le bouton d'accueil

O}RA



 Tenez-vous au courant des derniers développements en vous inscrivant à notre lettre d'information sur la page de vos préférences personnelles..
 1/2

 S'inscrire
 Cacher ce message
 < >

Outils



OiRA Construction

INTRODUCTION

OiRA est l'acronyme d'« Online interactive Risk Assessment » (analyse des risques interactive en ligne). OiRA Construction est un outil destiné au chef d'entreprise du secteur de la construction qui souhaite améliorer le bien-être (la sécurité et la santé) sur les lieux de travail.



SERVICE PUBLIC FEDERAL Emploi, Travail et Concertation sociale 1

?

A







Concertation sociale



Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail emploi.belgique.be

6. Dans l'onglet "Evaluations", vous trouverez une vue d'ensemble de vos projets en cours et clôturés.









Partagez votre analyse des risques avec le SEPPT et faites valider l'analyse

Il est possible de demander aux **Services Externes pour la Prévention et la Protection au Travail (SEPPT)** de commenter et de valider l'analyse des risques.

Pour ce faire, il faut d'abord ajouter le service externe à votre organisation, puis l'inviter par e-mail à **commenter** l'analyse des risques et à la **valider** par la suite (en tant que "**Service externe**").

Suivez les étapes décrites dans les slides suivantes



11/1/1/

Concertation sociale

Fonction de validation pour les SEPPT Inviter le SEPPT (1)

A 0 1 2. 🝙 🤜 🜔 📖 Préparation Conseil 3. Q Impliquer Il est possible de demander de l'aide pour réaliser une analyse des risques ou de réaliser soi-Evaluation même une analyse des risques et de la faire valider par un service externe de prévention et de protection au travail. Le service externe peut donner à votre analyse des risques une marque de Conseil validation officielle. Une validation ne peut être demandée que par les utilisateurs avant le niveau Rapport d'autorisation requis. 'Manage' ou plus. Nouvel utilisateur Demander une validation × Quitter Votre application mail va s'ouvrir avec un nouvel email Trouver un service externe. indiguant un lien qui permettra aux utilisateurs de se 2 > Ajouter un service externe à votre organisation. joindre à votre organisation. Ce lien est valide cing jours. Vous pouvez l'envoyer à toute personne avec qui vous En savoir plus sur les services externes. souhaitez partager votre évaluation des risques. Sélectionnez un statut pour les nouveaux utilisateurs. O Invité 3 Service externe O Administrateur Les services externes peuvent effectuer, modifier, valider et approuver des analyses des risques. Envoyer un email Annuler SERVICE PUBLIC FEDERAL Emploi, Travail et

1. Cliquez sur "Conseil"

- 2. Cliquez sur "Ajouter un service externe à votre organisation"
- 3. Choisissez le rôle " Service externe" dans la fenêtre contextuelle et cliquez sur "Envoyer un e-mail"
 - 4. Rédigez l'e-mail avant de l'envoyer

	Ve) rzenden	Van ∨ Aan	Content-BESWIC@employment.belgium.be
			CC	
			Onderwerp	Invitation à l'évaluation des risques de 'Test'
4	Une Veuil et ac Ce lie http:	fois que vo llez vous co ceptez vot en restera s://oira.osh	ous avez accep onnecter ou vo re adhésion. valide pendan na.europa.eu/r	té votre adhésion, nous pourrons collaborer sur l'évaluation des risques. us inscrire via le lien ci-dessous :5 jours. pira-tools/be/@@confirm-organisation-invite/429de155b8c74d9a9b8e8c
	ReSWIC			
C	entre de conna	issanc	e belge s	ur le bien-être au travail 16

•••

Fonction de validation pour les SEPPT Inviter le SEPPT (2)

4. Dans l'onglet "Evaluations", vous trouverez une vue d'ensemble de vos projets en cours et clôturés.

Corrigez votre (vos) analyse(s) des risques sur la base des commentaires éventuels du service externe.

Soumettez la version finale à votre service externe pour validation : Suivez les étapes décrites dans les diapositives suivantes



SERVICE PUBLIC FEDERAL Emploi, Travail et Concertation sociale



O)RA

BeSWIC Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail emploi.belgique.be $\mathbf{\hat{n}}$

Fonction de validation pour les SEPPT Demande de validation (1)





SERVICE PUBLIC FEDERAL Emploi, Travail et Concertation sociale

BeSWIC Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail emploi.belgique.be

Fonction de validation pour les SEPPT Demande de validation (2)





11/1/11

Fonction de validation pour les SEPPT Demande de validation (3)

4. Une fois que la validation est demandée, l'analyse des risques est bloquée

• • • •



Conseil

Il est possible de demander de l'aide pour réaliser une analyse des risques ou de réaliser soimême une analyse des risques et de la faire valider par un service externe de prévention et de protection au travail. Le service externe peut donner à votre analyse des risques une marque de validation officielle. Une validation ne peut être demandée que par les utilisateurs ayant le niveau d'autorisation requis. 'Manage' ou plus.

Cette analyse des risques est actuellement examinée par Service externe

> Trouver un service externe.

- > Ajouter un service externe à votre organisation.
- > En savoir plus sur les services externes.



BeSWIC Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail emploi.belgique.be



Concertation sociale

Inscrivez-vous à la lettre d'information OiRA!

- inscription via l'outil OiRA;
- restez au courant des mises à jour d'OiRA et des changements ou nouveautés dans un outil particulier d'OiRA;
- conforme au RGDP;
- inscrivez-vous au niveau du secteur, de l'outil, du pays et de l'Europe.



Commencer avec OiRA

- Liens directs vers tous les OiRA belges: <u>www.votreanalysedesrisques.be</u>
- Visitez le site <u>oirapromo.be</u> pour découvrir les 7 étapes pour familiariser les employeurs avec l'outil OiRA
- Questions?
 Contactez <u>focalpoint@emploi.belgique.be</u>





BeSWIC Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail emploi.belgique.be

